

**ARRETE N° A 49/2024**  
**RELATIF A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE**  
**CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,  
Vu la demande en date du 7 juin 2024 par laquelle l'Amicale Laïque des Collines sollicite  
l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser la Fête de la Musique  
sur la Place Val'Fontaine le Samedi 22 Juin 2024 de 19 heures 30 à 02 heures,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'Amicale Laïque des Collines est autorisée à occuper la Place Val'Fontaine  
et ses abords en vue d'y organiser la Fête de la Musique du Samedi 22 Juin 2024 à 8 heures  
jusqu'au Dimanche 23 juin à 20h.

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 22 au 23  
juin 2024. Par conséquent, le stationnement Place Val'Fontaine est interdit du Samedi 22 Juin  
à 8h au Dimanche 23 Juin à 18h.

**ARTICLE 3 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de  
propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de  
salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais  
exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux  
mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être  
saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** Monsieur Le Maire de la commune de Saint Michel sur Savasse sera chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Michel sur Savasse le 7 juin 2024,

Le Maire  
Pierre COLOMB

